

voir Maïsson
Maïsson, *Me à Rochefort le 10-5-1886*
Maurice Marie Huguier

Il tientenant aux ap 79 de ligne 9^e M^{re} 359

(ind) **AD** le 15-1-87 à ^{Extrême} Rochefort (Extrême liste régim)
à Rochefort (prie)

à Ederville chez Doon Hector (H 281 p II)

ex et ré 2 cim m^{re} de Westolteron (H 11) C. 1559 5^e II

(né à Rochefort le 10-5-1886.)

E 850^a du 22-6-20 à Rochefort dem. adress.

E/850 L'acte de t. existe (présent.)

Eden 12-01-6-1858 du 20-6-20 Lette des Docteur
Maïsson, Velsalm, qui ^{dem} transport au cimetière
de Westolteron.

Rochefort, du 2/2/20 La famille la m^{re} a été rayée de
Rochefort pour être, rue Wagon

E 850^b du 10-7-20 à Liège - dem. adresses.
X

L 12343 du 9-8-20 à eden: tombe bien entretenu.
pas lieu de transférer le corps avant les travaux généraux
de regroupement.

Liège - 1631 du 1-9-20: mère rayée p^r Velsalm
rue de la Nation, 218, le 9-10-19.

E 850^c du 3-9-20 à Velsalm - dem. adresses.

E. 850^e du 20-12-20 à Vielsalm - dem. asph^e
de la f^{te} du m^e,

Vielsalm 4/1/21 V^{rs} Mission chez le J^e Mission
rue station ¹¹⁸ à Vielsalm (E)

E. 850^e 25/1/21 à M^{me} V^{rs} Mission recherches instructions
dem. rend^{ts} et adresses t^{er}minés

M^{re} Mission, 15-2-21, Combe situé près de Cordemante
sur le domaine de Landzanne. Nous venons au garde champêtre.

E. 850^e du 9-3-21 au S^{te} II. env: la lettre ci-j
dem: f^{re} rech^e aux fins de retr. t^{te} du M^{re}

M^{re} 061^e/8130 du 18-3-21. dem cad et lieu escart
d'4 (E)

Il n^o 260 - 16-3-21 il y aurait lieu de revoir le
dossier afin de savoir si deux familles ne réclament
pas le même corps - La petite croix paroissiale qui
se trouvait sur la tombe, portait Mission (M^{re} 13^e)

E. 850^e du 29-3-21 au J^{rs} n 13^e dem: si mil^{re}
appartient à la mat^{te} du 13^e.

J^{rs} n 13^e de l. 5/4/21 donne rend^{ts} concernant mil^{re} (E)

2
Misson, Maurice
M^{le} 359.

AD
E/C 3582/26-4-21 à Mdu: c. a. d. nos fiches d'env.
rech. faites sont restées infructueuses, on y continue.

Etat-Major, 19^e l. n° 1887 du 11-7-21 env: liste laquelle
donne des^{ts} concern: mil^{le} (R.)

Mdu 061 929300 du 27-7-21: transmet requête des
D^s P. Misson, médecin de réserve à Thelshelm qui
dem. transfert du corps de son frère Maurice au g^{re}
de Westphalen près de la tombe de son frère Jean.
(sur cette fiche.)

S. 1087 du 2-8-21 à Mdu: renvoie lettre du D^r Misson
estime qu'il faudra attendre regroupement des
fomhel avant ^{de faire} ce transfert.

S. III N° 3353 du 12-9-21

transm. req^{te} Misson du 5-9-21 qui rappelle sa demande
(transmise par Mdu) et donne qq. renseign. conc^{nt} l'an-
placement de la tombe - aucune place n'étant dis-
ponible à côté de la t^{te} du n^e Misson Jean, dem.
aris du Leb-

F. 850^e du 19-9-21 au S^r II - dem. à changer les
inscriptions sur la croix de Misson en Misson
son.

S^r II - 21-9-21 - les inscriptions sur la croix ont
été changées (S)

S. 2148 du 30.9.21 au S^r. Mitton: suite ou pour
être donnée à sa demande, que qu'il y a aucune
place de disponible à côté de la tombe de Mitton
Jean au moment des ex^{ous}, rien n'empêcherait
d'x les deux frères côte à côte. dem. si proposition

au S^r III acceptée -
S. 2149 du 30.9.21: lettre de M. L. D. Meisson en retour
et copie de la lettre adressée à ce dernier (en com^{on})

S^r III n^o 3539 du 1.10.21: donné en retour après
en avoir pris connaissance (S).

S^r. Meisson, médecin de réserve à Velsalm le 6.10.21:
accepte propos^{on}, c. a. d. d'x les deux frères côte
à côte lors des ex^{ous} (S).

S. 2188 du 14.10.21 au S^r II et III: corps de
ce mil^{re} sera transféré au c^{re} mil^{re} de West-
phalen, lors du regroupement des tombes du
S^r II pr être re^x à côté de son père Jean -

Misson Maurice N° 1359.

* S. 117 No du 19.7.20 au S. II et III : transmet
lettre N° 132 et S. Missou en couv. p. en prendre
note.
S. II N° 132 du 21.7.21 : M. de S. lieutenant Missou
est encore en fouélat et se trouve toujours au
même endroit(s).

S. III N° 1200 du 24.7.21 : lettres en retour
à son avis, il n'y a pas lieu de donner suite
à la demande ayant que l'autorisation de
transférer les corps soit généralisée (S).

S. 7.26^m du 19-5-22 à Mon: transm: dossier
constitué en vue de requérir la
déclaration judiciaire du t.

S. II n° 589- 17-1-22 - dem. s'il ne serait pas
opportun d'effectuer le transfert du corps actuellement

**Demande de déclaration judiciaire
du décès (Moniteur n° 137 du 25-8-22
et renseigne mil.^{en} t à Grandjean)**

S. I *644- 11-9-22- env. fiche de mutation de la t. du
mil (D.C.)

S. I n° 673- 12-9-22- env. P.V. d'exa. en double n° 86(S)

N.S. 5281/24. 9. 22 au f. II en retour le J.V. et ex
n° 86. Et la fiche de mutation du m^r avec prière
de faire savoir si la 1^{re} de ce m^r est sibiée à Co.
M^r de celle de son frère Jean, au c^{re} m^r de West-
phalen. Dem. voudrait marquer le n° de cette 1^{re}
sur la fiche et les J.V. joints et le n° de la plaque
du Cere. sur les J.V. éventuellement. Transm. les
pièces en confection au f. III.

S. II, n° 451, 9. 10. 22, P.V. d'ord. et fiche de mutation
en retour. Ce m^r occupe la tombe n° 1539 au
cimetière de Westphalen. Il repose à côté de
son frère.

Dem. de déclaration judiciaire de décès / Moniteur n°
280 du 4. 10. 22.

N.S. 5746/24. 10. 22 au doc^t Bisson, son frère
a été exé et transféré.

Mémoire n° 61-106252 le 24. 11. 22. Le procureur de
la Cour de Cassation a été rendu le 18. 9. 22 par le
tribunal de Douai et est transcrit dans les
réglés L. C. de Rochefort (L. C.)